

#1



## FICHE PRATIQUE Je suis fonctionnaire de l'état

### **Le cadre statutaire**

#### **Pas de contrat**

Un fonctionnaire est une personne employée et nommée par une personne publique dans un emploi permanent et titularisée à son poste dans un grade de la hiérarchie administrative.

Seuls la loi et le règlement organisent leur statut.

Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 : « Ce qui justifie que les fonctionnaires soient dans une position statutaire et non-contractuelle, c'est qu'ils servent l'intérêt général au sein des services publics. Ils doivent donc être protégés contre les pressions de toutes sortes : politiques et économiques notamment, mais aussi contre l'arbitraire administratif ».

#### **Garanties**

Le statut vise à donner un cadre réglementaire aux fonctionnaires qui le mettent à l'abri des pressions :

- « Fonctionnaire » : un état permanent le mettant à l'abri des aléas politiques
- Carrière garantie, du déroulement à la pension

#### **Indépendance professionnelle**

Le principe d'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique conduit à affirmer la distinction du grade et de l'emploi, fondement du système dit de « carrière » par rapport au système dit « de l'emploi ».

L'obéissance est due au ministre en temps que dépositaire d'une autorité et non en temps qu'individu, homme politique...